

COMMUNE DE SAINT-PONT

SESSION ORDINAIRE DU 05 mars 2018

Convocations en date du 26 février 2018

Étaient présents : Mme Agnès CHAPUIS, Mme Marie-Ange LAPRUGNE, M. André BONNELYE, M. Raymond MOULIN, M. Roland ARBOUSSET, M. Nicolas AUROUX, Mme Caroline BARDOT, M. Patrick DUFOUR, M. Thierry SPAGNOLO, Mme Nelly VERGNE.

Pouvoirs : M. Christophe DILON à Mme Marie-Ange LAPRUGNE.

Absents excusés : Mme Maria BARTOLOMEU, Mme Christine MATHIAS, Mme Marie-Claude QUESADA, M. Jacky RAMBEAUD.

Secrétaire de séance : M. Roland ARBOUSSET.

Ajout à l'ordre du jour : point 8 bis : encaissement d'un chèque de Groupama

1. **Approbation du procès-verbal du dernier conseil municipal :**

Mme le Maire donne lecture du procès-verbal de la précédente réunion du 26 février 2018. Le PV est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2. **Comptes rendus des commissions communales :**

- Commission finances : réunion du jeudi 1^{er} mars 2018 : cf. points affaires financières.
- Commission Election : a eu lieu le lundi 26 février 2018 : 452 inscrits sur la liste principale, 2 sur les listes complémentaires municipale et européenne. Dernière réunion avec la commission administrative de révision des listes électorales : création du répertoire unique électoral géré par l'INSEE. Le Maire sera désormais seul décisionnaire pour les inscriptions et radiations sur les listes, en partenariat avec l'INSEE.

3. **Commissions intercommunales :**

- Conseil communautaire : jeudi 15 février 2018 : Mme le Maire et Mme Marie Ange LAPRUGNE, 1^{ère} adjointe et suppléante communautaire, ont été officiellement installées au conseil communautaire de Vichy Communauté.
- Vichy Communauté : Chemins de randonnées : rencontre du vendredi 16 février 2018 : Vichy Communauté recense les chemins de randonnées des communes membres. Prochain rendez-vous le vendredi 16 mars 2018 à 15h30 en mairie.
- Réunion publique avec la MAGIC : organisation de la semaine d'animation Magic Mobil' : jeudi 22 février : André BONNELYE et Marie-Ange LAPRUGNE ont participé. La semaine d'animation aura lieu en avril pendant les vacances scolaires (semaine 16). Une autre réunion de préparation des animations aura lieu.
- SIVOS d'Escurolles : bureau des maires pour la cantine scolaire : nouvelle réunion mardi 6 mars 2018 pour l'adoption du compte administratif 2017. Mme le Maire demandera une étude sur le budget de fonctionnement pour l'élaboration des repas (coût des repas, participation des communes, frais de fonctionnement...).

Affaires Ressources Humaines

Néant.

Affaires Financières

Un dossier contenant les documents financiers est distribué à chaque élu.

4. Vote du taux des taxes locales :

La commission finances propose de ne pas modifier les taux d'imposition pour l'année 2018.

Taxe d'habitation : 11.14%

Taxe sur les propriétés bâties : 10.00 %

Taxe sur les propriétés non bâties : 34.69 %

Concernant les bases, étant donné que le budget est voté tôt cette année, le budget a été préparé sur une estimation des recettes fiscales en fonction de l'actualité et notamment de la baisse des bases de la taxe d'habitation. Mme le Maire a contacté M. Le Percepteur pour qu'il s'informe auprès du service compétent des bases prévisionnelles. Il a apporté sa réponse ce jour, en fin d'après-midi. Aussi le budget prévisionnel n'a pas été modifié. Mme le Maire précise qu'une décision modificative pourra être prise en cours d'année pour régulariser les recettes.

	Bases prévisionnelles		recettes sur les mêmes taux
TH :	696 800	soit une recette de	77 623 €
TFPB :	415 700	soit une recette de	41 570 €
TFPNB :	63 100	soit une recette de	21 889 €
		Soit un total de	141 082 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la proposition de la commission finances, et décide de ne pas modifier les taux d'imposition pour l'année 2018 : Taxe d'habitation : 11.14%, Taxe sur les propriétés bâties : 10.00 %, Taxe sur les propriétés non bâties : 34.69 %.

Délibération n°01-2018 03 05/7.2.

Pour rappel, la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) est désormais de la compétence de l'EPCI, soit maintenant Vichy Communauté. Un lissage à la hausse est prévu sur 4 ans pour l'aligner sur la moyenne intercommunale. Cependant les entreprises Saint-Pontoises ne sont pas impactées par le lissage puisqu'elles ne sont pas éligibles (chiffre d'affaire inférieur au minimum requis).

5. Attribution des Subventions année 2018 :

La commission « finances » propose d'attribuer les subventions comme indiqué dans le tableau suivant :

ASSOCIATIONS	Propositions 2018
Association Communale de Chasse Agréée - A.C.C.A.	150 €
A.C.P.G.-C.A.T.M.	75 €
Allier à Livre Ouvert	90 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers	75 €
Centre Jean Perrin	50 €
Club de l'Âge d'Or	250 €
Collège Joseph Hennequin	30 €
Institut de Formation Interprofessionnelle de l'Allier – I.F.I. 03	92 €
Saint-Pont Loisirs et Découverte	0 €
Souvenir Français	75 €
Tennis Club	250 €
Ballons en Folie	100 €
A tout bout'scène – arrêt de l'activité en 2017 – pas de reprise en 2018	NON
Objectif Terre	NON
TOTAL	1 237.00 €
Divers	63.00
TOTAL (inscrit au budget)	1 300 €

Mme le Maire rappelle la réunion avec les présidents des associations en 2017 pour présenter le dossier de demande de subvention obligatoire à remettre à la mairie pour prétendre à une attribution. Les associations bénéficiant d'une subvention ont bien remis leur dossier de demande.

Le montant pour ALLIER A LIVRE OUVERT s'élève à 88,34 € pour 2018 (courrier reçu ce jour lundi 05 mars 2018).

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer les subventions pour l'année 2018 comme indiqué ci-dessus. **Délibération n°02-2018 03 05/7.5.**

M. Roland ARBOUSSET intervient pour demander si la commune a du matériel de pétanque pour l'animation Magic Mobil pour les enfants. La commune n'a rien mais la question devra être posée lors de la prochaine réunion avec la Magic.

6. Tarifs Communaux année 2018 :

La commission finances propose de ne pas modifier les tarifs communaux pour l'année 2018.

Salle polyvalente

<i>Location</i>	- Habitants de la commune ou Associations extérieures (avec habitant de Saint-Pont membre de l'association)	110 € / jour 180 € (forfait week-end)
	- Habitants ou associations extérieures	230 € / jour 330 € (forfait week-end)
	- Chauffage (1 ^{er} octobre au 30 avril)	50 € / jour
<i>Arrhes versées à la réservation</i>		110 €
<i>Caution versée à la remise des clés</i>		220 €

Location du broyeur (heure entamée = heure due)

50 € / heure

Photocopie

0,15 € / copie

Columbarium

7 cases :	15 ans	80 € / l'unité
	30 ans	160 € / l'unité
	50 ans	230 € / l'unité
1 cavurne :	durée perpétuelle	230 € / l'unité
Emplacement cavurne	durée perpétuelle	100 €

Concession cimetièrre

1 concession simple perpétuelle	100 €
1 concession double perpétuelle	200 €

Encart publicitaire pour bulletin municipal

Encart 9 x 4	40 €
Encart 9 x 9	80 €

Garderie périscolaire

Tous les jours : 7h30 – 8h30

Lundi / mardi / jeudi / vendredi : 16h30-17h30 et 17h30-18h30

1 € de l'heure pour le 1^{er} enfant

0.50 € de l'heure à partir 2^{ème} enfant

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas modifier les tarifs communaux pour l'année 2018 et les vote comme présenté ci-dessus. **Délibération n°03-2018 03 05/7.1.**

Mme Caroline BARDOT fait remarquer qu'il serait intéressant d'étudier la mise en place d'un tarif intercommunal (pour les habitants extérieurs membre de Vichy Communauté). A voir pour l'année prochaine.

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que 2 vélos électriques seront mis à disposition gratuitement par Vichy Communauté pour louer aux habitants. Tarifs à étudier ainsi que le montant de la caution.

7. Vote du budget primitif principal 2018 :

L'annuité d'emprunt pour 2018 est de 36 415.46 € (capital 28 137.58 € / intérêts : 8 277.88 €).

Affectation du résultat : report déficit d'investissement – 135.80 € / affectation en réserve 10 000 € / excédent de fonctionnement : 231 964.90 €.

Lecture des montants par chapitre : section de fonctionnement dépenses / recettes et section d'investissement dépenses / recettes.

Cette année, un budget annexe lotissement a été créé pour les opérations de vente des terrains Rue du Château et Route de Broût-Vernet, assujetti à la TVA. Des opérations de transfert entre le budget principal et ce nouveau budget sont nécessaires et doivent être prévues au budget primitif 2018 :

- Remboursement des dépenses effectuées pour l'extension du réseau Edf et TELECOM Rue du Château, travaux effectués par le SDE 03 (sans TVA), en section de fonctionnement – recette
- Remboursement des dépenses effectuées pour l'aménagement des terrains (terrassment, réseau d'eau potable, enlèvement poteau, installation chambre télécom), en section d'investissement – recette
- Reversement des ventes des terrains B et F encaissés sur le budget principal en 2017 : section de fonctionnement – dépense / compensation de la dépense en diminuant le virement de la section de fonctionnement (dépense) à la section d'investissement (recette) / section d'investissement – recette.

Après discussion, le Conseil Municipal à l'unanimité vote le budget primitif principal 2018 comme suit :

Section de fonctionnement :

Dépenses	580 848.90 €
Recettes	580 848.90 €

Section d'investissement :

Dépenses	184 802.90 €
Recettes	184 802.90 €

Délibération n°04-2018 03 05/7.1.

8. Vote du budget primitif lotissement St Pont 2018 :

Principes de bases applicables sur un budget annexe lotissement :

- Assujettissement à la TVA – montants votés en HT.
- Comptabilité de stock : terrains actuellement en stock : un fois vendus, ils sortent du stock.
- Budget pas obligatoirement voté en équilibre (dérogation au principe budgétaire de l'équilibre) : peut-être déficitaire ou excédentaire

Section de fonctionnement : Vente des terrains en recettes (B et F transférés du budget principal + A et C vendus en 2018) / Travaux effectués sur les terrains en dépenses (remboursement de ces travaux au budget principal de la commune) + 20 000 € de travaux supplémentaires si besoin.

Pas de section d'investissement.

Après discussion, le Conseil Municipal à l'unanimité vote le budget primitif du budget annexe lotissement de Saint Pont 2018 comme suit :

Section de fonctionnement :

Dépenses	90 615.17 €
Recettes	93 369.50 €

Section d'investissement :

Dépenses	0.00 €
Recettes	0.00 €

Délibération n°05-2018 03 05/7.1.

9. Encaissement du chèque de remboursement de sinistre :

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que notre assurance GROUPAMA nous a fait parvenir le nouveau contrat 2018 applicable suite à l'adhésion à Vichy Communauté (structures et réseaux concernant l'assainissement ne sont plus assurés par la commune mais par Vichy Communauté). Groupama nous rembourse la somme de 332.84 € correspondant au trop payés suite à cette modification par lettre chèque reçue le 1^{er} mars 2018.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte ce remboursement et charge Mme le Maire d'encaisser le chèque de 332.84 €. **Délibération n°06-2018 03 05/7.10.**

Affaires Générales

Néant.

10. Approbation du devis pour la signalisation 2018 :

L'opération de signalisation pour 2018 correspond à la signalisation nécessaire pour le nouveau carrefour de la RD 222 et de la Rue des Rases pour l'arrêt du car scolaire, le changement des panneaux vétustes, l'acquisition de panneaux temporaires, de panneaux indicateurs, et la signalisation nécessaire pour la mise en sens unique de la Rue du Château.

Le devis pour le carrefour de la Rue des Rases et la RD 222 a été approuvé lors de la séance du 13 novembre 2017. 2 devis ont été demandés :

- VIRAGES : 4 822.86 € TTC
- DIRECT SIGNALÉTIQUE : 4 862.58 € TTC.

Mme le Maire propose de retenir le devis de VIRAGES, moins onéreux. De plus, c'est également à cette entreprise que les premiers panneaux ont été commandés.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de retenir le devis de VIRAGES pour 4 822.86 € TTC pour la signalisation 2018.

Délibération n°07-2018 03 05/3.1.

11. INFORMATIONS DIVERSES :

- Avis SDE 03 : un permis d'aménager a été déposé par le propriétaire pour 2 terrains à bâtir : 1 donnant Rue du Bourg et 1 donnant Rue des Morelles. Le SDE nous a fait parvenir, suite à l'avis d'ENEDIS, un devis pour 110 m d'extension de réseau nécessaire pour amener le réseau électrique à l'entrée du lotissement côté Rue des Morelles. Les travaux sont estimés à 8 730 € HT dont la part communale s'élève à 3 928 € HT. J'ai contacté le SDE 03 et ENEDIS, afin d'avoir plus de renseignements sur cette affaire.

- Fourrière communautaire : pour votre information, la communauté d'agglomération Vichy Communauté a conclu un contrat de délégation de service public pour la gestion de la fourrière communautaire à la société SAS SACPA. Celle-ci est en charge pour les 39 communes membres, d'un service complet et illimité incluant la capture des animaux en divagation, le transport, la garde, les soins véto, la recherche et la restitution aux propriétaires mais également le ramassage des animaux décédés de moins de 40 kg sur la voie publique. La mairie est l'interlocuteur de la société. En aucun cas, l'administré ne doit contacter la société en direct.

- SDE 03 - Sondage : le SDE 03 propose de recenser les besoins des collectivités membres en fuel et propane, dans l'éventualité d'un groupement d'achat. Il s'agit pour l'instant du recensement des besoins de chacun (quantité annuelle, prix actuel...).

12. QUESTIONS DIVERSES :

- Mme le Maire doit rappeler l'ATDA concernant le chiffrage du projet d'aménagement du devant de la mairie et de l'école.
- Mme le Maire informe le Conseil Municipal de ses démarches auprès de l'UDAF concernant l'accompagnement (aide à domicile, soins, propreté) d'une administrée.
- M. Raymond MOULIN demande s'il a été prévu au budget un crédit pour de l'enrobé à froid pour l'entretien des routes communales. Oui cela a été prévu.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.